

ADHÉSION AAPI

ADHÉSION AAPI

Le Programme de formation professionnelle en accès à l'information et en protection des renseignements personnels – Organismes publics du Québec (PFPAIPRP – OPO) de l'AAPI permet à ses membres de laisser une empreinte professionnelle au sein de leur organisme.

Forte de son expertise unique au Québec, l'AAPI offre à ses membres des formations pratiques leur permettant d'amener leur organisme encore plus loin dans la mise en œuvre de ses objectifs et de développer des réseaux de contacts et de partage de bonnes pratiques.

ÊTRE MEMBRE, c'est plus qu'une inscription au PFPAIPRP – OPO, c'est aussi :

- Avoir accès à un [programme d'activités de développement des compétences](#) diversifié et à prix compétitif.
- Accéder à un réseau de connaissances en participant aux activités dédiées aux membres, lesquelles favorisent les contacts entre différentes organisations publiques en AIPRP.
- Obtenir des [services professionnels](#) de notre équipe de praticiens experts tels que l'analyse, l'évaluation et l'implantation de processus de gestion et de mesures de contrôle en AIPRP ainsi que la mise en place de bonnes pratiques.
- Accéder sans frais au service-conseil des professionnels en AIPRP de l'AAPI, qui vous [accompagne dans la gestion opérationnelle de l'AIPRP](#). Nous nous engageons à répondre à votre demande dans un délai de 24 heures suivant sa réception.
- Trouver rapidement des réponses grâce à un abonnement au [Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information](#), le référentiel en ces matières.
- Bonifier vos connaissances avec le [Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPO](#), des formations et des activités à tarif concurrentiel.
- Etc.

L'AAPI regroupe des membres individuels appartenant à l'une des trois catégories suivantes :

Membre individuel / 220 \$ | Toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de l'Association
Membre corporatif / 650 \$ | Toute entreprise, association ou personne morale, ou tout ministère ou organisme intéressé aux buts et aux activités de l'AAPI qui désigne quatre membres de son personnel, qui feront alors partie de la catégorie « Membre individuel »

Membre corporatif-privilèges+ / 1095 \$ | Toute entreprise, association, ou personne morale, ou tout ministère ou organisme intéressé aux buts et aux activités de l'AAPI qui désigne 10 membres de son personnel, qui feront alors partie de la catégorie « Membre individuel »